

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

N°CT2021.3/020

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPPEZ, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Denis OZTORUN à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Oumou DIASSE à Madame Josette SOL, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Madame Virginie DOUET-MARCHAL à Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etaient absents excusés :

Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame France BERNICHI, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sonia RABA.

Secrétaire de séance : Madame France BERNICHI.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/020
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125484-AU-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

Nombre de votants : 68

Vote(s) pour : 68

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/020
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125484-AU-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021

N°CT2021.3/020

OBJET : **Affaires générales** - Modification de la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 relative aux attributions déléguées au Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le conseil de territoire peut déléguer des attributions, (à l'exception de certains actes limitativement énumérés par la loi), au Président, aux vice-présidents ou au bureau de territoire ;

CONSIDERANT que la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 susvisée énumère de façon exhaustive l'ensemble des attributions déléguées par le conseil de territoire au Président ;

CONSIDERANT qu'il convient de déléguer deux nouvelles attributions au Président : les avenants de transfert ou de changement de dénomination ainsi que les conventions de médiation ;

CONSIDERANT d'une part, qu'il s'agit des avenants ayant pour objet la cession d'un marché à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial tel qu'un rachat, une fusion ou bien un changement de dénomination sociale ; que ces avenants sont sans incidence sur l'exécution du marché ; que leur adoption permettrait d'alléger l'ordre du jour des conseils de territoire ;

CONSIDERANT que d'autre part, conformément à la délibération du 15 juillet 2020 susvisée, le Président peut représenter les intérêts du Territoire dans toutes les actions contentieuses qui sont intentées par ou contre le Territoire ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/020
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210609-lmc125484-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

CONSIDERANT que toutefois, dans certains dossiers, le juge administratif est susceptible de proposer aux parties de recourir à la médiation afin de régler le conflit à l'amiable ; qu'il s'agit d'une procédure dans laquelle le juge laisse peu de temps aux parties pour s'y inscrire ce qui se révéler incompatible avec le calendrier des conseils de territoire ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 03 JUIN 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : COMPLETE les attributions déléguées au Président par les attributions suivantes :

- Adoption d'avenants de transfert ayant notamment pour objet la cession d'un marché à la suite d'opération de restructuration du titulaire initial tel que le rachat, la fusion, ou encore le changement de dénomination sociale ;
- Adoption des conventions d'entrée en médiation, des avenants à ces conventions et leur exécution.

ARTICLE 2 : MODIFIE en conséquence la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 relative aux attributions déléguées au Président.

FAIT A CRETEIL, LE NEUF JUIN DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/020
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125484-AU-1-1